

**LA ROUATIÈRE**  
**LYCÉE D'ENSEIGNEMENT**  
**AGRICOLE PRIVE**  
**1165, Route du Pastel**  
**11400 – SOUILHANELS**  
**TEL : 04.68.60.03.61**

La Rouatière, le 3 juillet 2020

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la rentrée scolaire aura lieu les :

**Mardi 1er SEPTEMBRE 2020**

**Pour les classes de :**

- *4ème*
- *Seconde professionnelle Services aux Personnes et aux Territoires*
- *1ère année CAPA Services aux Personnes et Vente en Espace Rural*

**13h**

Accueil et installation des internes par la vie scolaire

**13h30**

Accueil des parents et des élèves par la Direction, l'équipe éducative et pédagogique à la salle BRASILIA

Accueil en salle de classe par les Professeurs Principaux

**Mercredi 2 SEPTEMBRE 2020**

**Pour les classes de :**

- *3ème*
- *Deuxième année CAPa Services aux Personnes et Vente en Espace Rural*
- *1ère bac professionnel Services aux Personnes et aux Territoires*
- *Terminale BAC Prof Services aux Personnes et aux Territoires*

**8h 30**

Accueil et installation des élèves internes par la vie scolaire

**9h15**

Accueil des parents et des élèves par la Direction, l'équipe éducative et pédagogique

Accueil en salle de classe par les Professeurs Principaux

Les élèves demi-pensionnaires auront le transport scolaire bus « VIDAL » disponible à la gare SNCF à 7H 40 et au Campus Germaine TILLON à 7H 45, à partir du mardi 2 Septembre.

**Nous vous rappelons que la reprise des cours s'effectue tous les lundis à 10h 00 :**

**Bus VIDAL 9h 30 à la gare SNCF de Castelnaudary,**

**Bus TESTE pour Revel au départ du lycée Auriol 9h22,**

**Transport assuré par la Rouatière pour l'Ariège. (Départ de Mirepoix lieu-dit la pierre blanche à 9h 00, arrivée à la Rouatière 10h 00)**

**Les élèves sont libérés le vendredi à 15 heures 45.**

Les élèves de CAPa SAPVER, Première et Terminale ainsi que les quatrièmes et les troisièmes n'ont pas cours le mercredi après-midi et sont, par conséquent libérés à partir de 12h 10, fin des cours.

## **DÉTAIL DES SOMMES A PAYER :**

INTERNAT	234.10 € / mois
DEMI-PENSION	122.50 € / mois
EXTERNAT	45,00 € / mois

COTISATION ASSOCIATION LE ROUET (OBLIGATOIRE) 25 € pour l'année scolaire

Les frais de scolarité, de pension ou de demi-pension sont calculés sur une année scolaire de 10 mois. Il y aura donc 10 mensualités **quelles que soient le nombre de semaines de stages ou de vacances**. Ceci correspond à :

44 semaines de cours (de début septembre à début juillet) **moins** 8 semaines de vacances **moins** 5 semaines de stage en moyenne, **soit 31 semaines facturées**.

Le montant des bourses sera déduit chaque mois sur le montant total de la facture, **à compter de la facturation du mois d'octobre 2020**.

Le chèque des frais de pension, demi-pension ou d'externat sera encaissé la 3ème semaine de septembre.

La facture correspondant à ce règlement vous sera ensuite envoyée avec un solde à payer de 0,00 euros.

Pour les parents qui ont choisi le prélèvement automatique, le premier prélèvement s'effectuera le 6 novembre 2020, pour le règlement de la facture d'octobre et ainsi de suite pour les autres mois.

**Les frais engagés durant les périodes de stage en entreprise, repas, transports... ne sont pas pris en charge par le Lycée.**

Les changements de régime (pension, demi-pension) **ne pourront se faire qu'en fin de mois**, et prendront effet au 1<sup>er</sup> du mois suivant. Ils devront être **signalés impérativement par écrit 15 jours avant auprès de Rose GUILHOT-GRILLERES Secrétariat Lycée & Direction**.

**TOUT MOIS ENTAMÉ EN PENSION OU DEMI-PENSION SERA DÛ PAR LES FAMILLES**

## **VACCINATIONS :**

Nous vous demandons de vérifier pour la rentrée que les vaccinations obligatoires de votre enfant soient à jour.

## **BOURSES :**

Les familles qui n'ont pas obtenu de bourses dans notre établissement l'année dernière du fait de revenus trop élevés, peuvent solliciter un nouveau dossier de demande de bourses au secrétariat du lycée LA ROUATIÈRE AVANT LE 15 JUILLET 2020. IL NE SERA ACCEPTE AUCUN DOSSIER APRÈS CETTE DATE. (Les revenus pris en compte sont ceux de l'année 2019)

Vous pouvez faire une simulation de votre dossier de bourse sur le site Internet

**<http://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lycees.php>**

Nous vous rappelons que le dossier de bourses est valable deux ans (trois ans pour le cycle BAC Pro), toutefois ce dernier pourra être à nouveau examiné s'il est survenu un important changement dans la situation financière ou familiale.

Le versement de la bourse d'étude est subordonné à la fréquentation avec assiduité de la classe pour laquelle celle-ci a été demandée, ainsi qu'à la présentation aux examens. **TOUT ABSENTÉISME SANS JUSTIFICATIF ENTRAINERA UNE RÉDUCTION DE BOURSES.**

#### **DÉCLARATION MDPH OU PRISE EN CHARGE « DYS » ou PAI.**

Prendre contact avec l'enseignant référent de scolarité de Castelnaudary au **04.68.23.32.75** pour vous accompagner dans vos démarches.

Tout nouvel élève entrant dans l'établissement peut avoir un accompagnement tout le long de l'année qui doit être renouvelé et vérifié par l'enseignant référent de scolarité attaché au lycée.

**DEMANDE D'AMENAGEMENT D'ÉPREUVES** (majoration du temps des épreuves d'examens, aide technique, assistance d'une tierce personne ...) **Attention, cela ne concerne que les épreuves examens et pas l'accompagnement du jeune tout le long de la scolarité (PAP,...).**

Les élèves concernés doivent se préoccuper dès maintenant d'obtenir auprès du médecin traitant ou spécialiste des bilans nécessaires **DATES DE MOINS DE DEUX ANS** pour compléter le dossier qui vous sera adressé dans le courant du mois d'Octobre 2020.

#### **STAGES :**

**Les stages font partie intégrante de la formation et sont OBLIGATOIRES pour valider l'année de formation. Ce qui peut entraîner systématiquement un redoublement.**

Vous devez d'ores et déjà rechercher un stage pour la rentrée prochaine à l'aide de la fiche de recherche de stage jointe (et documents avec lieux et objectifs de stage). Elle est à compléter, signer et tamponner par le futur maître de stage. La fiche de recherche de stage doit être rendue et validée le plus tôt possible et **au plus tard 6 semaines avant le début du stage**. Elle sera ensuite rendue au professeur principal. L'envoi des conventions sur le lieu de stage est effectué par l'établissement scolaire.

#### **CARTE JEUNE DE LA REGION**

L'ensemble des applications web du dispositif Carte Jeune Région **ouvrent à compter du 1er juin 2020** sur le site **www.cartejeune.laregion.fr**. Vous devez procéder à l'inscription **IMPÉRATIVEMENT avant le 30/07/2020** car c'est **SEULEMENT SUR PRÉSENTATION DE LA CARTE JEUNE RÉGION, QUE L'ÉLÈVE OBTIENDRA : le prêt des manuels scolaires et le don du 1er équipement professionnel**

**Les avantages sont :**

**-la gratuité des manuels scolaires et du 1er équipement professionnel**

**-l'aide à l'acquisition de l'ordi : ton ordinateur portable personnel** (Proposition d'un soutien technique pour monter le dossier de demande), nécessité de mettre sur compte personnel les pièces justificatives impôt sur le revenu et Allocation de Rentrée Scolaire avant le 01/10.

**-les aides au transport**

**-Le droit à la gratuité de la licence UNSS**

## **DOCUMENTS À NOUS FAIRE PARVENIR**

### **Pour les nouveaux élèves :**

- Le complément des pièces demandées que vous n'avez pas fourni en temps voulu
- Bulletin du 3ème trimestre pour les nouveaux inscrits.
- Attestation d'assurance responsabilité civile et scolaire pour l'année scolaire 2020/2021  
**OBLIGATOIRE**

**Pour les élèves passant en juin 2021 l'examen du  
D.N.B (brevet des collèges), du C.A.P.A & de la certification BEPA et du BAC Pro:**

### **Fournir pour le dossier d'examen :**

- **la photocopie recto/verso de la carte d'identité**
- l'attestation de recensement ou certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (année des 16 ans)
- Pour les élèves passant le BAC, fournir la copie certifiée sur l'honneur, conforme à l'original du diplôme du BEPA, BEP, CAP ou CAPA

**L'INSCRIPTION DEFINITIVE DE VOTRE ENFANT NE POURRA SE FAIRE QUE LORSQUE  
L'ETABLISSEMENT SERA EN POSSESSION DE TOUS CES DOCUMENTS AU  
15 JUILLET 2020 DÉLAI DE RIGUEUR**

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sincères salutations.

**LE DIRECTEUR**  
David LANTELME

